

**Abdu Salam, 75 ans,** a été déplacé de son village au Myanmar.



# L'engagement auprès des déplacés internes

**L**es personnes qui sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont, juridiquement parlant, placées sous la protection de leur gouvernement. Pourtant, c'est parfois ce même gouvernement qui est à l'origine de leur fuite. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les déplacés internes figurent parmi les individus les plus vulnérables au monde. En 2012, il y avait selon les estimations environ 28,8 millions de déplacés internes à travers le monde, un nombre jamais atteint depuis plus de deux décennies. Le HCR a offert protection et assistance à quelque 17,7 millions de ces déracinés, dont beaucoup avaient été chassés de leur foyer par les conflits en cours au Mali, en République arabe syrienne (Syrie), en République centrafricaine (RCA) et en République démocratique du Congo (RDC). ●●●

# L'approche modulaire

L'engagement du HCR auprès des déplacés internes est régi par un certain nombre de principes fondamentaux : c'est aux États qu'il appartient au premier chef de protéger et d'assister les déplacés internes ; les droits et les libertés des déplacés internes doivent être garantis sans discrimination aucune ; et il est de la responsabilité commune des organisations humanitaires d'offrir protection et assistance aux déplacés internes. À la différence de ce qui se produit dans le cas des réfugiés, dont la responsabilité première incombe au HCR, la prise en charge et la protection des déplacés internes relèvent de l'approche modulaire, un cadre de collaboration qui règlemente l'action des divers organismes onusiens et des autres acteurs humanitaires auprès des déplacés internes.

Au titre de cette approche, le HCR est chef de file de trois modules : le premier concerne la protection, le deuxième les abris d'urgence et le troisième la coordination et la gestion des camps. L'une des priorités du HCR en 2014-2015 consiste à accroître l'efficacité des modules dont il est le chef de file en améliorant la coordination avec ses partenaires modulaires et en renforçant sa coopération avec les autorités nationales responsables des déplacés internes.

Pour consolider ses capacités opérationnelles, le HCR a lancé en 2013 un programme de formation sur le déplacement interne à l'intention de son personnel et, en collaboration avec ses partenaires, offert aux opérations sur le terrain une formation et un appui technique approfondis sur la protection des déplacés internes. Le Haut

Commissariat a également entrepris une série de formations sur la coordination et la direction, à l'intention de son personnel et de ses partenaires modulaires. Au cours des deux prochaines années, le HCR continuera d'honorer son engagement, concernant le renforcement de la capacité de coordination de son personnel et de ses partenaires, dans le cadre de son Programme de formation à la coordination et la direction des modules. Plus d'une centaine de cadres supérieurs ont bénéficié de ce programme au cours de l'exercice 2012-2013.

Commissariat a également entrepris une série de formations sur la coordination et la direction, à l'intention de son personnel et de ses partenaires modulaires. Au cours des deux prochaines années, le HCR continuera d'honorer son engagement, concernant le renforcement de la capacité de coordination de son personnel et de ses partenaires, dans le cadre de son Programme de formation à la coordination et la direction des modules. Plus d'une centaine de cadres supérieurs ont bénéficié de ce programme au cours de l'exercice 2012-2013.

Commissariat a également entrepris une série de formations sur la coordination et la direction, à l'intention de son personnel et de ses partenaires modulaires. Au cours des deux prochaines années, le HCR continuera d'honorer son engagement, concernant le renforcement de la capacité de coordination de son personnel et de ses partenaires, dans le cadre de son Programme de formation à la coordination et la direction des modules. Plus d'une centaine de cadres supérieurs ont bénéficié de ce programme au cours de l'exercice 2012-2013.

Commissariat a également entrepris une série de formations sur la coordination et la direction, à l'intention de son personnel et de ses partenaires modulaires. Au cours des deux prochaines années, le HCR continuera d'honorer son engagement, concernant le renforcement de la capacité de coordination de son personnel et de ses partenaires, dans le cadre de son Programme de formation à la coordination et la direction des modules. Plus d'une centaine de cadres supérieurs ont bénéficié de ce programme au cours de l'exercice 2012-2013.

Commissariat a également entrepris une série de formations sur la coordination et la direction, à l'intention de son personnel et de ses partenaires modulaires. Au cours des deux prochaines années, le HCR continuera d'honorer son engagement, concernant le renforcement de la capacité de coordination de son personnel et de ses partenaires, dans le cadre de son Programme de formation à la coordination et la direction des modules. Plus d'une centaine de cadres supérieurs ont bénéficié de ce programme au cours de l'exercice 2012-2013.

## SOLUTIONS DURABLES

Le HCR s'est également fixé pour priorité de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et d'autres partenaires afin de soutenir des solutions durables pour les déplacés internes. En 2012, environ 1,6 million de déplacés internes ont regagné leur foyer en Côte d'Ivoire, en Iraq et au Yémen, et bon nombre d'entre eux l'ont fait avec l'aide du HCR. Dans les Balkans, l'Organisation recherche, de concert avec les autorités, des solutions pour les personnes qui sont déplacées dans cette région depuis la désintégration de l'ex-Yougoslavie.

Le HCR et ses partenaires humanitaires ont créé un « Consortium pour le retour » en Somalie afin d'aider les personnes déplacées à Mogadiscio à regagner des zones rurales du pays. Fin 2013, la collaboration avec le PNUD dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires en Colombie avait été étendue à 13 sites, dont des zones rurales de retour et des zones urbaines d'intégration sur place. En Côte d'Ivoire, le HCR joue un rôle clé dans l'application d'une stratégie interorganisations destinée à faciliter le retour des déplacés internes dans l'ouest du pays en tenant compte de leurs besoins de protection.

Afin de mettre en œuvre la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés de retour (2012), aujourd'hui appliquée à titre expérimental en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et au Kirghizistan, le HCR aidera les autorités gouvernementales et ses partenaires locaux à définir des stratégies de solutions durables, impliquera les acteurs du développement et veillera à ce que les solutions bénéficient

## EN 2012, ENVIRON 1,6 MILLION DE DÉPLACÉS INTERNES ONT REGAGNÉ LEUR FOYER EN CÔTE D'IVOIRE, EN IRAQ ET AU YÉMEN

Commissariat a également entrepris une série de formations sur la coordination et la direction, à l'intention de son personnel et de ses partenaires modulaires. Au cours des deux prochaines années, le HCR continuera d'honorer son engagement, concernant le renforcement de la capacité de coordination de son personnel et de ses partenaires, dans le cadre de son Programme de formation à la coordination et la direction des modules. Plus d'une centaine de cadres supérieurs ont bénéficié de ce programme au cours de l'exercice 2012-2013.

### PARTENARIATS

Le HCR attirera l'attention sur la problématique de la protection des déplacés internes à l'occasion du Dialogue annuel du Haut Commissaire sur les défis de protection,

à toutes les populations de retour, précédemment réfugiées à l'étranger ou déplacées à l'intérieur de leur pays.

#### GUIDES ET OUTILS

Le lancement en 2013 de la boîte à outils du HCR sur la gestion des informations en situation d'urgence, qui fournit des outils pour la gestion des informations et la protection, ainsi que des documents d'orientation et de référence, au personnel du HCR et aux autres acteurs humanitaires, sera suivi en 2014 du lancement d'une boîte à outils similaire concernant la gestion des informations relatives aux déplacés internes. En étroite collaboration avec le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations (IASC) sur l'évaluation des besoins et d'autres partenaires, le HCR élaborera des directives sur la coordination des évaluations de besoins dans les situations d'urgence complexes. Ces nouvelles directives viendront compléter les directives existantes de l'IASC sur l'évaluation rapide multimodulaire/multisectorielle aux premiers stades d'une situation d'urgence. La gestion des informations au sein des modules de protection opérant sur le terrain sera renforcée moyennant le recrutement d'un administrateur spécialisé par le module global de la protection, ainsi que par la création d'un fichier d'administrateurs prêts au déploiement rapide.

#### MODULE DES ABRIS D'URGENCE

En tant que cochef de file du module global des abris d'urgence pour les situations de conflit, le HCR continue à consolider son partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui dirige les modules des abris intervenant sur le terrain lors des crises causées par des catastrophes naturelles. La structure révisée du module global des abris d'urgence, qui comprend un groupe consultatif stratégique, des groupes de travail thématiques, des réseaux de praticiens et une équipe d'appui aux modules, renforcera l'obligation de rendre des comptes des organismes chefs de file et permettra une participation plus active des partenaires modulaires aux décisions.

La stratégie quinquennale du module des abris, récemment entérinée, renforcera les niveaux de préparation et de coordination dans 18 modules et structures assimilables à des modules intervenant à travers le monde, dont neuf sont dirigés par le HCR. La stratégie intègre également des volets communication et plaidoyer.

Grâce à une subvention de 18 mois, accordée par la Direction générale Aide humanitaire et Protection civile de la Commission européenne (ECHO), le HCR a pu renforcer sa capacité en recrutant deux référents globaux – l'un pour les questions de coordination et l'autre pour la communication

accroît également sa capacité à déployer des effectifs en renfort grâce à une subvention de l'Union européenne. Ces activités encouragent de meilleures pratiques et renforcent les réponses. Le nouveau site web du module et sa nouvelle base de données en ligne sur les outils de gestion des camps seront régu-

## EN 2013, LE HAUT COMMISSARIAT A MIS À L'ESSAI UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DESTINÉE À ÉVALUER LES INTERVENTIONS DES MODULES DES ABRIS D'URGENCE ET L'IMPACT DE CES INTERVENTIONS SUR LES POPULATIONS TOUCHÉES

et le plaidoyer. Cette subvention permettra également à l'Organisation d'offrir un appui plus adapté et plus souple aux mécanismes de coordination dans les pays. En outre, le HCR bénéficie du soutien de la Direction du développement et de la coopération suisse, qui a détaché un de ses collaborateurs pour s'occuper de la coordination.

En 2013, le Haut Commissariat a mis à l'essai une nouvelle méthodologie destinée à évaluer les interventions des modules des abris d'urgence et l'impact de ces interventions sur les populations touchées. Les résultats de cet exercice serviront de point de départ à l'élaboration d'une méthode d'évaluation uniformisée qui sera mise à la disposition des partenaires modulaires en 2014. Les contributions du HCR au site web du module des abris d'urgence répondront aux besoins des modules en matière de gestion des informations, au niveau global et à l'échelon des pays.

#### MODULE DE COORDINATION DES CAMPS ET DE GESTION DES CAMPS

Le module global de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM), conjointement présidé par le HCR (situations de conflit) et l'OIM (catastrophes naturelles), appuie les opérations sur le terrain, aussi bien dans les situations d'urgence que lors des crises de déplacement de longue durée. À cet effet, le module déploie des experts dans les plus brefs délais et élabore des guides et des principes directeurs, tout en renforçant les capacités des autorités nationales et de la société civile.

Le module de CCCM s'attache actuellement à renforcer la coordination entre partenaires modulaires et à améliorer la prise en charge des besoins sur le terrain en actualisant les outils, les programmes de formation et les systèmes de gestion des informations. Il

lièrement actualisés par les partenaires de CCCM, qui y intégreront les pratiques, les méthodologies et les outils de gestion des informations les plus récents.

Le module a également mis à jour ses supports de formation et développe actuellement une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne. Des ateliers ont été organisés ou sont prévus en Algérie, au Burundi, en Iraq, en Jordanie, au Liban, au Mali, en Mauritanie, au Myanmar, au Nigéria, au Pakistan, en RDC, en Syrie et en Turquie. Des ateliers de formation des formateurs renforceront les capacités de formation au niveau global et régional.

Le déploiement sur le terrain de l'équipe d'intervention rapide en matière de CCCM a amélioré la capacité du module à assurer une coordination et des services prévisibles et rapides. L'équipe recense les pratiques optimales, élabore des politiques et contribue à l'organisation du module global de CCCM.

Le module global de CCCM travaillera sur les priorités dégagées pour son plan stratégique à trois ans à l'occasion de l'édition 2012 de son séminaire de réflexion. Ces priorités consistent à : améliorer la réponse de terrain dans les camps et les sites assimilables à des camps ; préparer les autorités nationales et les modules de CCCM pour leur donner les moyens d'assurer des interventions plus solides ; mieux faire connaître l'approche de CCCM et veiller à ce qu'elle soit plus largement adoptée ; accroître la responsabilisation du module vis-à-vis des populations touchées ; et répondre aux besoins des déplacés internes qui ne vivent pas dans des camps. Le module encouragera également la participation des collectivités et cherchera d'autres moyens de renforcer l'obligation de rendre compte en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des projets.

## Module global de protection

Le module global de protection (MGP) continue, sous la direction du HCR, à renforcer l'appui aux opérations sur le terrain et à travailler sur la problématique de la protection au niveau global. On dénombre actuellement 27 modules de protection actifs sur le terrain, dont 16 opérant dans des situations d'urgence complexes sous la houlette du HCR. Le MGP continuera à soutenir les modules de protection intervenant sur le terrain, tant dans les situations d'urgence que dans les situations de crise prolongées, notamment en déployant rapidement des missions d'appui. En 2012-2013, des missions de ce type ont été entreprises au Mali, en RCA, en RDC, en Somalie, au Soudan du Sud et au Tchad, avec l'aide d'agents mobilisés au titre du projet de Capacité de protection de réserve (ProCap) et en étroite coopération avec des partenaires.

Grâce à un financement d'ECHO, alloué au MGP en 2013, le HCR sera en mesure de renforcer sa capacité à appuyer, en tant qu'organisme chef de file, les modules de protection sur le terrain dans les domaines de l'intégration des critères de protection, de la gestion des informations et de la formation. Avec l'appui du Comité international de secours et de Vision mondiale, le MGP améliorera l'intégration des critères de protection en fournissant aux modules de terrain un dossier d'aide et un kit pédagogique dont l'élaboration a été entamée en 2012. Les matériels sur l'intégration des critères de protection ont été testés dans quatre pays en 2013 et la finalisation de l'ensemble des supports aura lieu en 2014.

Le renforcement des capacités par la formation sera l'une des principales priorités

du MGP. Il a été prévu d'assurer un certain nombre de programmes de formation à la coordination des modules de protection en 2014, en coopération avec le Centre d'apprentissage global du HCR et l'Observatoire des situations de déplacement interne. Dans trois pays (Afghanistan, Pakistan et Soudan), plus de 90 participants ont bénéficié d'une formation pour améliorer la coordination à l'échelon des pays. Les programmes de l'année 2013 se sont adressés à des fonctionnaires et à des ONG nationales.

Au travers de son site interactif et de sa lettre d'information périodique, le MGP cherche à communiquer les informations les plus pertinentes et les plus récentes sur les derniers développements et tendances aux partenaires et intervenants. Les autres

institutions onusiennes, les modules de protection en poste sur le terrain et les coordinateurs humanitaires sont invités à soumettre des contributions. En 2012-2013, des tables rondes thématiques ont été organisées régulièrement, dans certains cas sous la houlette du Rapporteur spécial sur les droits des déplacés internes, pour débattre de l'accès des organisations humanitaires et de la transition entre l'action humanitaire et l'aide au développement. En 2014-2015, le MGP continuera à organiser des discussions thématiques de même nature à l'intention de praticiens, d'universitaires et d'experts en vue d'améliorer les stratégies opérationnelles et la coordination entre les modules de protection. Le MGP a également commandé une étude sur les tendances relatives au financement de la protection, dont les conclusions ont été présentées en 2013.

Le MGP entend, comme au cours des années précédentes, plaider en faveur de la protection des civils dans les crises qui se déroulent actuellement, notamment au Mali, en RCA et en Syrie. Il continuera à jouer un rôle dans l'Agenda transformatif de l'IASC afin de veiller à ce que la protection demeure au cœur du dispositif de réponse humanitaire dans les situations de déplacement interne.

## Principales opérations auprès des déplacés internes

### République arabe syrienne (Syrie)

Plus de 6 millions de personnes ont été touchées par l'escalade du conflit et la dégradation des conditions de sécurité en Syrie. Les difficultés d'accès aux déplacés internes et aux populations affectées, ainsi que le souci de la sécurité du personnel et des partenaires, soumettent l'action humanitaire à des contraintes importantes. Malgré ces défis, le HCR est parvenu à offrir protection et assistance aux personnes qui relèvent de sa compétence, notamment en assurant plusieurs livraisons d'articles d'aide au-delà des lignes de front.

L'Organisation diversifie ses partenariats avec les organisations locales, mettant sur pied un programme de proximité fondé sur le bénévolat et ouvrant un réseau de centres sociaux afin d'offrir des conseils, un accompagnement psychosocial et des services aux personnes qui ont des besoins particuliers, notamment les personnes âgées et les per-

sonnes handicapées. En consolidant leurs relations avec les organisations locales, le HCR et ses partenaires ont pu toucher un nombre croissant de familles déplacées en Syrie et leur fournir des services communautaires, ainsi que des articles essentiels comme des couvertures, nécessaires d'hygiène et médicaments.

Toutes ces activités ont été menées en étroite collaboration avec des partenaires clés, dont la Société du Croissant-Rouge arabe syrien. Le HCR participe également au plaidoyer interorganisations pour la fourniture de services humanitaires et dirige le groupe de travail sur les abris à Damas avec le ministère de l'Administration locale. Ce groupe a mis au point différents types d'abris adaptés à l'environnement local, ainsi que des kits de secours qui permettent aux déplacés de se protéger du froid hivernal.

### République démocratique du Congo (RDC)

La RDC est toujours touchée par un cycle de conflits. Le pays abrite l'une des plus importantes populations de déplacés internes au monde, estimée à 2,6 millions de personnes. De récents affrontements entre les troupes gouvernementales et divers groupes armés, en particulier dans l'est de la RDC, ont provoqué de nouvelles vagues de déplacements en masse et aggravé la crise humanitaire.

Le HCR s'efforce de protéger et d'assister les personnes déplacées à l'intérieur de la RDC dans le cadre de ses fonctions de chef de file du module de protection, du groupe de travail sur la CCM et du groupe de travail sur les abris, qui dépend du module des articles non alimentaires dirigé par l'UNICEF. L'action du Haut Commissariat est facilitée par les solides partenariats qu'il a noués avec les autorités, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique

ADEN, DÉCEMBRE 2012 | *L'agence des Nations Unies pour les réfugiés vient d'envoyer un avion chargé de produits essentiels au Yémen dans le cadre de son programme d'assistance aux personnes déplacées dans le pays.*

## Un pont aérien pour aider les déplacés internes au Yémen

*Cet article est une version adaptée d'une chronique d'actualité du HCR*

31 DÉCEMBRE 2012

L'appareil, un gros-porteur de type MD-11, a transporté 10 000 couvertures, 14 800 bâches en plastique et 10 000 tapis de couchage provenant des entrepôts du HCR au Kenya jusqu'à la ville portuaire d'Aden, située dans le sud du Yémen, dans le cadre d'un **pont aérien spécialement organisé pour venir en aide aux déplacés internes qui ont regagné le gouvernorat d'Abyan** ces derniers mois.

Le pont aérien – monté avec une subvention extraordinaire de l'Union européenne – apporte rapidement aux populations de retour une aide dont elles ont un besoin criant, à l'heure où elles essaient de reprendre une vie normale dans leur région d'origine. Le HCR prévoit de porter assistance à 30 000 des familles les plus vulnérables avec ce pont aérien de secours, qui sera complété par des cargaisons transportées par voie maritime.

« Le HCR aide les déplacés internes à exercer leur droit au retour », indique Navid Hussein, le délégué du HCR au Yémen. « Le défi, à présent, consiste à pérenniser ces retours par un travail de reconstruction et de développement ».

Le HCR répond à la crise de déplacement interne dans le sud du Yémen depuis que celle-ci a éclaté en mai 2011, en offrant une assistance essentielle, en surveillant les besoins et en assurant des services de conseil.

**En juillet 2012, les déplacés internes ont commencé à rentrer chez eux** et à reprendre le cours de leur existence. Au début, les retours ont été lents car les terrains étaient infestés de mines et d'engins non explosés, les infrastructures avaient subi de lourds dégâts et les déplacés souhaitaient voir des signes tangibles d'amélioration de la sécurité. À l'issue d'opérations de déminage entreprises par les autorités yéménites et d'autres améliorations des conditions de sécurité, plus de 10 000 personnes ont regagné leur domicile.

Le HCR est l'organisation humanitaire internationale chef de file pour la prise en charge des besoins des populations de retour en matière d'abris et d'articles ménagers. À ce jour, l'organisation a distribué des articles non alimentaires à quelque 10 000 familles et des kits pour abris à plus de 9 000 familles dans le gouvernorat d'Abyan. Le HCR est présent sur place et les membres de son personnel entreprennent régulièrement des missions sur le terrain. ○

du Congo (MONUSCO), des organisations humanitaires et d'autres acteurs. Les activités consistent notamment à mettre en œuvre une stratégie destinée à lutter contre la violence sexuelle et sexiste par des campagnes de sensibilisation et par une réponse intégrée associant une assistance juridique, médicale et psychosociale. De concert avec ses partenaires, le HCR aide également les autorités à élaborer un cadre législatif national efficace, régissant la protection des déplacés internes et l'assistance en leur faveur.

Le HCR et le module de protection offrent également à la MONUSCO des conseils sur la protection des déplacés internes et des autres populations touchées. Deux coordonnateurs spécialisés du module de protection, en poste à Kinshasa et à Goma, travaillent avec d'autres partenaires modulaires pour faciliter l'action de protection à travers le pays, entreprendre des activités de sensibilisation et contribuer à la généralisation de la protection fondée sur la collectivité. Le secteur de CCCM à Goma, dirigé par le HCR, bénéficie désormais de l'appui d'un coordonnateur et responsable du renforcement des capacités et de l'Équipe d'intervention rapide pour la CCCM, déployés au titre du projet financé par ECHO pour améliorer la gestion et la coordination des camps. Un autre membre du personnel du HCR se joindra bientôt à l'opération en RDC afin d'assurer plus durablement la direction du secteur de CCCM.

### République centrafricaine (RCA)

En 2013, la poursuite des affrontements en RCA a entraîné des déplacements massifs dans le pays et une dégradation de la situation humanitaire. Plus de 206 000 individus ont été déplacés, les femmes et les enfants étant les plus touchés par la crise.

Le HCR, qui dirige le module de protection, a élaboré de concert avec ses partenaires une stratégie de protection globale qui est à la base du plan d'intervention humanitaire de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Le module, en étroite collaboration avec le MGP, a également lancé plusieurs initiatives de sensibilisation destinées à attirer l'attention sur les risques graves, en termes de protection, encourus par les déplacés internes et les autres populations touchées dans le pays.

En dépit de sévères contraintes sécuritaires et d'un accès limité aux personnes qui relèvent de sa compétence, le HCR travaille en étroite coopération avec ses partenaires pour faire de la protection un objectif stratégique de l'intervention huma-

nitaire. L'Organisation continue à rappeler aux parties au conflit leur responsabilité en matière de protection des civils. Le HCR travaille également étroitement avec le Bureau Intégré de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique afin d'assurer la protection des civils.

En RCA, le module des abris est conjointement dirigé par le HCR et un organisme non gouvernemental, l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement. Le Haut Commissariat a contribué aux activités du module de diverses manières, par exemple en distribuant des colis d'articles non alimentaires dans le nord-ouest du pays, en étroite coordination avec le module de protection.

### Myanmar

Fin 2012, le nombre total de déplacés internes était estimé à 430 000 au Myanmar. La plupart des déplacements dans le pays ont été causés par les conflits intercommunautaires dans l'État de Rakhine (140 000) et l'État de Kachin (85 000). Bon nombre de déplacés, et en particulier ceux qui résident dans des camps, ont des conditions de vie déplorables et un accès très limité aux services essentiels.

L'activation du module commun abris-articles non alimentaires-CCCM a commencé à renforcer sensiblement la présence et la capacité de protection de la communauté humanitaire dans les régions du Myanmar où les déplacés sont nombreux. Le module coopère également avec les autorités et certains partenaires pour porter assistance aux personnes déplacées dans les États de Rakhine et de Kachin, ainsi que dans le sud-est du Myanmar. Dans ces régions, le HCR vient en aide à quelque 230 000 déplacés internes en assurant le suivi de leurs besoins de protection, en intervenant auprès des autorités et en améliorant leur accès aux services essentiels.

Ce module commun a en outre coordonné la distribution initiale de matériaux pour abris d'urgence et la construction d'abris temporaires pour protéger la population déplacée pendant la saison des pluies. Le module global des abris a soutenu ces efforts dans les domaines de la coordination, du plaidoyer et de la communication. Les médias sociaux ont permis de diffuser régulièrement des bulletins d'actualité sur la situation. Le déploiement de techniciens spécialistes des abris et des zones d'installation a été rendu possible par deux partenaires mobilisables en renfort, RedR-Australie et le Conseil norvégien pour les réfugiés. ■